

MCC (multicrew cooperation) formation au travail en équipage

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/11/2011**

Mots clés : **vol**, **hélicoptère**, **avion**, **équipage**

Identification

Identifiant : **58**

Version du : **17/04/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Air Crew Rgl UE n°1178/2011 sous partie H

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

former les pilotes d'avion et d'hélicoptère à la conduite en équipage

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- composante de la certification Pilote de ligne ATPL/A et H niveau II

Descriptif général des compétences constituant la certification

aptitude à piloter en équipage

Modalités générales

35 heures d'instruction et d'exercices théoriques,

20 heures de formation pratique

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- Etudiants, salariés, demandeurs d'emploi

Evaluation / certification

Pré-requis

Baccalauréat scientifique, détention du CPL, de l'IR et de l'ATPL théorique

Centre(s) de passage/certification

Compétences évaluées

capacité à conduire un vol en équipage

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

composante d'une certification de niveau II

- centres agréés par la DGAC

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Licence en trois volets délivrée et visée par la DGAV à chaque étape de la formation et de la carrière

Plus d'informations

Statistiques

statistiques établies par la DGAC

Autres sources d'information

—